Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Secrétariat général **Service des ressources humaines** **Sous-direction mobilité, emplois,carrières** **78, rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de mobilité** **SG/SRH/SDMEC/2014-996** **11/12/2014**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 1

Objet : Appel à candidature : un poste à AgroParisTech

AgroParisTech :

1 poste de che(fe) des services des concours agronomiques et vétérinaires
Catégorie A+ confirmé - poste vacant

Le sous-directeur mobilité, emplois et carrières

Signé : Michel GOMEZ

Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt
AgroParisTech
Centre de Paris
16, rue Claude Bernard
75231 PARIS CEDEX 05

Chef(fe) des services des concours agronomiques et vétérinaires

(date limite de dépôt des candidatures : 15 janvier 2015)

N°du poste : **Catégorie : A+ confirmé**	
Cotation parcours professionnel **postes catégorie A : 3**	**Cotation part fonction PFR :**
Poste vacant	
Présentation de l'environnement professionnel	Au sein d'AgroParisTech et de Bordeaux Sciences Agro, les deux services des concours agronomique et vétérinaire (SCAV) ont pour fonction essentielle d'assurer le recrutement des étudiants et apprentis des écoles publiques relevant de l'enseignement supérieur agronomique et vétérinaire conformément aux articles R812-25 et R812-36 du Code rural et de la pêche maritime. La majeure partie de ces écoles sont sous la tutelle du ministère chargé de l'agriculture (MAAF), mais certaines relèvent du ministère chargé de l'enseignement supérieur (MENESR). Les deux services de concours sont placés sous l'autorité unique du chef des SCAV. Le chef des SCAV est basé à AgroParisTech à Paris. Le SCAV organise différentes voies des concours communs (A, ATB, B, C, …) agronomique et vétérinaire après des classes préparatoires, licences, formations supérieures courtes, …). Ces différentes voies des concours sont aujourd'hui réparties entre les deux SCAV, dont les activités ont vocation à être réunies dans un SCAV unique à Paris. Les contraintes de sécurité croissantes et les nouvelles technologies de l'information imposent une évolution profonde de l'organisation et des procédures des concours d'accès aux grandes écoles, dont les écoles agronomiques et vétérinaires.
Objectifs du poste	Le chef du SCAV (secondé par un enseignant-chercheur qui assure la fonction académique de secrétaire général des concours), veille à la bonne organisation et au bon déroulement des concours, dans le strict respect de la réglementation, avec les conditions optimales de sécurité. Il dirige le site de Paris et le site de Bordeaux, qui est composé d'une dizaine d'agents permanents. Il organise la centralisation progressive de l'ensemble de l'organisation des concours sur le site de Paris, pour une mise en œuvre opérationnelle à la session 2016. Il est responsable de l'exécution d'un budget de l'ordre de plus de 2M€ annuels. Il travaille en lien étroit avec les services de la DGER, les présidents de jury, l'Inspection générale de l'éducation nationale, les écoles agronomiques et vétérinaires, les établissements du MENESR et MAAF ayant des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), les représentants des enseignants des CPGE. Il assure l'intégralité de la procédure de recrutement dans le respect de la réglementation, et notamment l'organisation des épreuves, la logistique des centres, le fonctionnement des jurys, la communication avec les candidats et les examinateurs. Il est aussi responsable de la banque de notes « Agro-Véto » ouverte aux classes préparatoires BCPST et TB, qui assure le recrutement principal dans une quinzaine de grandes écoles. Il participe au travers de ces concours au recrutement de plusieurs grandes écoles de chimie et de formations d'ingénieurs rattachées aux universités (ARCH Bio, PC BIO). Il prévoit et met en œuvre les évolutions indispensables des procédures du concours pour améliorer la sécurité du recrutement, notamment à la lumière d'améliorations réalisées par d'autres banques de concours d'accès aux grandes écoles et des préconisations de l'audit des SCAV conduit au 2ème semestre 2013.
Description des missions à exercer ou des taches à exécuter	Le chef des SCAV est responsable de la mise en œuvre des processus suivants : - Assurer la mise en œuvre de la réglementation en matière de recrutement, notamment la production des règlements des concours ; - Formaliser les procédures de gestion courante et d'urgence, développer la démarche qualité, identifier des indicateurs de performance et d'alerte ; - Planifier et faire réaliser, en liaison avec l'inspection générale de l'éducation nationale et les enseignants membres du jury, la conception et le test des sujets principaux et sujets de secours des épreuves écrites et orales, qui seront approuvés par les présidents de jury ; - Organiser l'élaboration et la diffusion de tous documents nécessaires à l'information, à l'inscription, aux convocations et à la collecte des vœux des candidats aux différents concours ; - Organiser la logistique du déroulement des épreuves écrites et orales sur l'ensemble du territoire, dans les DOM-COM et dans les centres partenaires à l'étranger, en conformité avec les règlements et la jurisprudence en la matière, dans le soucis permanent de la sécurisation des procédures et des process ; - Organiser la collecte des notes, préparer les délibérations de jurys, en assurer le secrétariat ainsi que la proclamation des résultats ; - Gérer, en liaison avec les directions des écoles, l'affectation des candidats à l'issue du concours ; - Apporter un appui aux présidents de jury dans leur mission, et assurer avec eux un lien

<table>
<tr><td></td><td colspan="2">régulier.
Le chef des SCAV doit personnellement :
- Mettre en œuvre la nouvelle organisation du SCAV sur le seul site de Paris et effectuer la transition de l'activité vers Paris en bonne intelligence avec Bordeaux Sciences Agro ;
- Moderniser les procédures de recrutement des concours dans le respect de la réglementation en vigueur, pour garantir toute la sécurité du système, en s'appuyant notamment sur la numérisation des copies, en introduisant la correction sur tablette, en travaillant à l'interactivité des plate-formes des différences voies des concours ;
- Participer aux travaux d'évolution des programmes, des concours, et des épreuves.</td></tr>
<tr><td>Champ relationnel du poste</td><td colspan="2">En contact avec des interlocuteurs très divers : candidats, enseignants de classes préparatoires, membres de jurys, proviseurs, universités, inspection générale du ministère de l'éducation nationale, direction des écoles, DGER, ministères, autres services concours.</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Compétences liées au poste</td><td>Savoirs :</td><td>Savoir-faire :</td></tr>
<tr><td>- Connaissances législatives, réglementaires et administratives (textes sur les concours, budget, marchés, …) ;
- Capacité de maîtrise d'ouvrage en matière de système d'information ;
- Culture scientifique des disciplines des concours appréciée.</td><td>- Qualités relationnelles ;
- Aptitude au management ;
- Capacité d'animation ;
- Sens de l'organisation ;
- Rigueur, réactivité, disponibilité ;
- Sens de la confidentialité, éthique et déontologie ;
- Capacité de communication.</td></tr>
<tr><td>Personnes à contacter</td><td colspan="2">- Mme Pascale Margot-Rougerie, DGA d'AgroParisTech, Tél. : 33 (0)1.44.08.86.63
pascale.margot-rougerie@agroparistech.fr
- M. Jérôme Coppalle, sous-directeur de l'enseignement supérieur, DGER – Tél. : 33 (0) 1. 49.55.80.88
jerome.coppalle@agriculture.gouv.fr</td></tr>
</table>